



COMMISSION SPORTIVE JEUNES DU DISTRICT
(CSJD)
Configuration « Compétitions »
Réunions retraits des 28 & 29 Septembre 2022
Procès-verbal N° 08 du 04 Octobre 2022

Président CSJD	Roland MEHN
Vice-Présidents CSJD	M. André Bohn M. Jean-Pierre Wagner
Présents :	Mmes. Sandrine Koenig, Anne Schaffhauser, Delphine Bahloul, Huguette Ueberschlag MM. Kévin Traedlin, Thierry Ontani, Michel Dallet, Léonor Cochin Jacqui Jellimann, René Ludwig, Guy Martini Franck Zimmerlin, Marc Gass



UTILISATION DE LA FMI pour la catégorie U11 et U11F à 8

Comme pour la phase retour de la saison précédente, l'utilisation de la FMI (Feuille de Match Informatisée) pour les rencontres de cette catégorie est **obligatoire**.

RAPPEL : Dès le samedi **24/09**, une non-utilisation FMI résultant d'un oubli de paramétrage de votre part sera sanctionnée d'une amende forfaitaire, fixée par les conditions tarifaires de la Commission Sportive Jeunes.



FOOT ANIMATION - U7 à U11 à 5 Jeunes et Féminines – 1^{ère} Journée le 24.09

- Modifications Dates et Horaires Plateaux – Report Plateaux

1- **Lorsqu'un plateau doit être modifié (la date ou l'horaire)**, c'est au **club organisateur** du plateau de contacter par mail ou téléphone les autres clubs du plateau afin d'obtenir leurs accords.
Si accord, merci d'en informer la CSJD

2 - **Si un club ne peut organiser un plateau ou en cas de report d'un plateau**, celui-ci prévient les équipes du groupe concerné qui peuvent se mettre d'accord pour organiser ce plateau sur l'un de leurs sites.
Si accord, merci d'en informer la CSJD



ENGAGEMENTS

Nous informons les clubs que la CSJD traitera les demandes d'engagement pour les U7, U9, U11, U7F, U9F, U11F à 5 et U13 D3-D4 au cas par cas. Les ajouts se feront en fonction des places disponibles.

Sinon veuillez svp reformuler votre demande pour le cycle 'PRINTEMPS'



Modification des Groupes

NEANT



NEANT



Modifications Calendriers: Jeunes

U11D2 Gr B

Gpihr Hirtzfelden 2 - Berrwiller A.S. 2 du 26.11 est retardé à 15H(TO)

U11D3 Gr C

Gpihr Hirtzfelden 3 - Oberhergheim F.C. 1 du 08.10 est retardé à 15H(TO)

Gpihr Hirtzfelden 3 - Staffelfelden F.C. 2 du 22.10 est retardé à 15H(TO)

Gpihr Hirtzfelden 3 - Ent. Embo 1 du 19.11 est retardé à 15H(TO)

Festival Foot U13

Horbourg Wihr F.C. 1 - Racing H.W. 96 1 du 08.10 est retardé à 15H30(TO)



C.E Crédit Mutuel U18f8 Alsace

Thann F.C. 1 - Mulh. Azzurri U.S. 1 du 12.10 est refixé au 08.10 à 16H suite à une erreur administrative.

Forfaits Généraux Jeunes et Féminines

U18D3 Gr J : Mulh. Anatolie F.C. 1 est placé en forfait général (forfaits des 10.09, 24.09 et 01.10)

U15D3 Gr F : Strg Red-Star 1 est placé en forfait général.



MENTION D'APPEL

Commission Sportive de District :

– Procédure d'appel

« - Pour les dossiers règlementaires : susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District (secretariat@lafa.fff.fr) dans un délai de 7* jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

Les décisions de la Commission Sportive des Jeunes du District Alsace sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 69 des Règlements de District, devant la Commission d'Appel de District.

Le Président,
Roland MEHN

Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre WAGNER